



CONSEIL GENERAL ATTALENS

Administration communale

PROCES VERBAL

SEANCE DU CONSEIL GENERAL DU MARDI 29 avril 2014

Ordre du jour

1. Appel
2. Comptes 2013
 - 2.1. Présentation des comptes et rapport de gestion
 - 2.2. Rapport de la commission financière
 - 2.3. Approbation des comptes 2013 et du rapport de gestion
3. Modification et approbation du budget d'investissements 2014
 - 3.1. Crédit complémentaire pour le financement du mandat d'étude allant jusqu'au devis de soumission pour l'extension du bâtiment scolaire le Renard : Fr. 203'000.-
 - 3.1.1. Discussion
 - 3.1.2. Rapport de la Commission financière
 - 3.1.3. Approbation du crédit d'investissement complémentaire relatif au financement du mandat d'étude allant jusqu'au devis de soumission pour l'extension du bâtiment scolaire le Renard
 - 3.2. Crédit d'investissement relatif à l'aménagement d'un trottoir pour relier le quartier de la Chaussia : Fr. 35'000.-
 - 3.2.1 Présentation
 - 3.2.2. Rapport de la Commission financière
 - 3.2.3. Approbation du crédit d'investissement relatif à l'aménagement d'un trottoir pour relier le quartier de la Chaussia
 - 3.3. Approbation de la modification du budget d'investissements 2014
 - 3.3.1. Rapport de la Commission financière
 - 3.3.2. Approbation de la modification du budget d'investissements 2014
4. Election d'un-e scrutateur-trice
5. Rapport des commissions
6. Divers

* * * * *

M. Roland Dumoulin, Président du Conseil général (ci-après CG), salue ses collègues du CG, le Conseil communal (ci-après CC), les représentants de la presse, le public et leur souhaite la bienvenue.

Sept Conseillers communaux sont présents.

La convocation a été adressée à chaque Conseiller général en date du 15 avril 2014. Aucune remarque n'est faite au sujet du mode de convocation et de l'ordre du jour.

1. Appel

M. Georges Emonet informe le CG que Mme Nicole Bourquin a annoncé son arrivée tardive.

Présents : 27 conseillers généraux

Excusés : Mmes Angélique Grob, Christiane Dewarrat et Caroline Richoz.

Le quorum étant atteint M. le **Président** constate que le Conseil général peut valablement siéger et déclare la séance ouverte.

2. Comptes 2013

2.1. **Présentation des comptes et du rapport de gestion**

M. le **Président** donne la parole à M. **Michel Savoy**, Syndic. Ce dernier commente le résultat de l'exercice 2013 qui boucle avec un bénéfice de 1'008'539.- avant amortissements extraordinaires. La grande part de ce bénéfice est due à des « imprévus ». Les recettes fiscales ont été estimées au plus près de la réalité en tenant compte des commentaires du SCom. Heureusement, des recettes fiscales supplémentaires ont été enregistrées. Cet écart est aussi dû à des entrées suite à des recours perdus par certains contribuables. Certaines charges liées et celles du service social ont été inférieures à celles budgétées.

Concernant la présentation des comptes, on peut constater que les investissements nets ont diminué, car le CC a mis la priorité sur le bouclage des investissements en cours, ceci avant d'en engager de nouveaux. La dette par habitant s'élève à Fr. 5'853.- En 2002-03, la dette était déjà proche de Fr. 5'000.-/habitant. Elle a ensuite diminué les années suivantes, car d'importants amortissements extraordinaires ont pu être réalisés. Entre 2002 et 2004-5, le Service des communes avait demandé d'augmenter le taux d'amortissement au-delà de ce qui était légalement demandé, car la commune atteignait la limite des investissements disponibles. M. le Syndic espère que la courbe de la dette par habitant reprendra une tendance à la baisse, comme ce fut le cas entre 2006 et 2008. Le but est de pouvoir dégager des moyens pour assumer des investissements importants et « obligatoires » ces prochaines années. Force est de constater en effet que l'on s'endette plus vite que l'on ne peut amortir. C'est pour cette raison que M. le Syndic commente un graphique des amortissements (légaux et extraordinaires) de ces 13 dernières années. Entre 2001 et 2007, il est possible de constater que de gros amortissements extraordinaires ont pu être faits et que les investissements étaient moins importants. A partir de 2008, la tendance s'est inversée : les investissements ont été plus importants et les possibilités de réaliser des amortissements extraordinaires se sont réduites. Ainsi, ce sont 16 millions d'investissements nets cumulés qui ont été réalisés entre 2001 et 2007 et 74% d'amortissements (dont 17% d'amortissements obligatoires) qui ont été effectués ; entre 2008 et 2013 ce sont respectivement 20 millions d'investissements nets cumulés et près de 40% d'amortissements (dont 16% d'amortissements obligatoires). Les années prospères ont permis de prévenir les investissements votés ces dernières années. L'objectif de cette présentation est de préparer les futurs budgets et de garder à l'esprit que nous devons nous donner les moyens de réaliser les investissements futurs en retardant le plus possible une augmentation d'impôts.

M. le **Syndic** souligne que l'exercice 2013 se solde par un résultat réjouissant qui s'explique par une certaine maîtrise des charges de fonctionnement, à tout le moins celles sur lesquelles le Conseil communal a pu exercer une certaine influence. Il s'agit des charges de personnel et des charges de biens, services et marchandises. Ensuite, la diminution cumulée de certaines charges liées (école primaire, écoles spécialisées, soins ambulatoires, service social) s'exprime par une diminution de charges d'environ Fr. 250'000.- Troisièmement, et du point de vue des recettes, ce sont environ Fr. 755'000.- de produits extraordinaires qui ont été comptabilisés en 2013 (dont 1/3 liés à la contribution immobilière et à l'impôt sur les gains immobiliers). M. le Syndic ajoute que l'exercice 2013 constitue une « bonne bouffée d'air » qui permettra de planifier avec un peu plus de sérénité les futurs projets d'investissements communaux et de district. Le résultat 2013 nous rappelle cependant que la ligne que s'est fixée le Conseil communal en matière de gestion des finances communales doit être maintenue.

M. le **Syndic** propose ensuite de décrire la planification des investissements mise à jour dans l'après-midi. Il faut donc la prendre en l'état sans réflexion supplémentaire pour le prochain budget. Le montant de 6.1 millions pour l'extension du Renard est déjà planifié pour les 3 à 4 prochaines années. Il en est de même des charges relatives au projet Valtraloc et celles de district dans la mesure de nos connaissances.

Mme Nicole Bourquin intègre la séance. Il est 20h00.

La conclusion de cette planification financière à l'horizon 2018 met en évidence des investissements totaux de 20.7 millions. Les investissements déjà votés s'élèvent à 4.173 millions ; ceux à voter s'élèvent à 16.393 millions. En conclusion et en tenant compte du résultat 2013 et d'un épurement du service de la dette (environ 1.5 millions), il manquerait environ 5.55 millions pour réaliser tous les investissements planifiés à 2018. Voilà pourquoi la discussion sur les amortissements et la relativisation du bon résultat 2013 devaient être mis en parallèle, puisqu'il faudra des résultats identiques ces cinq prochaines années pour réaliser ce qui est planifié.

Concernant la dette par habitant, **M. Dominique Beaud** demande si un plafond légal est fixé par le Canton.

M. le Syndic ne peut répondre précisément. Certaines communes ont une dette plus élevée. Le Canton pourrait imposer un taux d'amortissement supérieur à ce qui est demandé légalement si nous dépassons ou approchons notre capacité maximale d'investissement.

M. Dominique Beaud demande s'il ne faut pas alors supprimer certains investissements.

M. le Syndic répond qu'il s'agit d'une planification à 5 ans. Pour l'instant nous sommes toujours dans les limites de capacité d'investissement. En décembre il manquait plus de 9 millions pour réaliser les investissements et la situation a déjà évolué à ce jour.

M. le Syndic procède ensuite à la lecture du compte de fonctionnement 2013 par tête de chapitre.

M. Guillaume Savoy, au compte 12.351.02 – honoraires des curateurs, demande pourquoi les honoraires passent de Fr. 6'700.- en 2012 à près de Fr. 27'000.- en 2013.

M. Robert Savoy, Vice-Syndic, répond qu'un service professionnel a été mis en place dans le district avec du personnel fixe.

M. Peter Haechler, au compte 720.434.00-taxe de base, demande pourquoi le montant est inférieur aux comptes 2012 et au budget 2013.

M. José Diaz, caissier communal, précise qu'il y a eu des extournes. Dans les faits il y a Fr. 2'000.- à Fr. 3'000.- de plus que prévu.

M. le Syndic passe ensuite au compte d'investissements 2013.

M. Dominique Beaud demande si le poste pour les bungalows va être abandonné.

M. André Blunschi, Conseiller communal, n'en est pas certain. Cela dépendra de l'évolution des effectifs scolaires.

La parole n'étant plus demandée, **M. le Président** clôt la discussion.

2.2. Rapport de la commission financière

M. le Président donne la parole à **M. Georges Emonet**, Président de la Commission financière (ci-après CF). Ce dernier donne lecture du rapport de la CF qui relaie les recommandations de la fiduciaire avec une mention particulière sur les éléments suivants :

- faire attention au degré d'autofinancement et rester vigilant malgré l'excellent résultat 2013 ;
- obtenir de l'Auberge de l'Ange les comptes annuels complets, soit le bilan, le compte de pertes et profits et l'annexe ;
- dissoudre les réserves qui ne sont plus d'actualité (ex : halle triple) pour les reconstituer sous des termes plus généraux ;
- amortir la multitude de comptes à Fr. 1.- qui ne sont plus d'actualité ;
- veiller à ce que les contrôles annuels des valeurs soient exécutés.

La CF relève le très bon travail fait dans la gestion des ADB et la facturation des débiteurs.

La CF préavise favorablement l'approbation des comptes 2013.

2.3. Approbation des comptes 2013 et du rapport de gestion

M. le Président soumet les comptes et le rapport de gestion à l'approbation du Conseil général.

Au vote, ces derniers sont approuvés à l'unanimité des 27 membres présents.

3. Modification et approbation du budget d'investissements 2014

3.1. Crédit complémentaire pour le financement du mandat d'étude allant jusqu'au devis de soumission pour l'extension du bâtiment scolaire *Le Renard* : Fr. 203'000.-

3.1.1. Discussion

M. le Président ouvre la discussion suite à la présentation du 28 avril 2014.

M. Jérôme Bernard constate que le crédit complémentaire amène le total du crédit à Fr. 783'000.-, soit plus de cinq personnes qui travaillent à 100% pendant une année avec un salaire annuel de Fr. 150'000.-, et ce jusqu'aux devis de soumission. En comparant les honoraires relatifs à un projet à 4.7 millions et ceux présentés dans le document, on constate qu'il s'agit d'une quote-part. Si le coût du projet augmente encore par des choix plus luxueux, le tarif des architectes sera donc proportionnel pour le même travail. M. Bernard estime qu'il faut se rendre compte que nous mettons la main dans un engrenage. En tenant compte des prix au m³ annoncés lors de la précédente séance, il y a de fortes chances que le coût de construction soit plus élevé que 6.8 millions. S'il y a un manque de liquidités dans 1 an, le CG sera mis devant le fait accompli. M. Bernard prend comme autre exemple celui de la salle de gym dont le coût devait être nettement plus bas et dont les plus-values ont dû être assumées par la commune. Il faut être attentif à cela, car les architectes n'ont pas pu être catégoriques sur un montant précis, sans compter la marge d'erreur actuelle de plus ou moins 15%. Finalement et au regard des informations transmises ce soir sur la planification financière, la commune ne peut pas se permettre d'assumer des dépassements qui pourraient être de l'ordre de 15%.

M. Raymond Tinguely abonde dans le sens de M. Bernard. Il estime que la commune est maître d'œuvre. Si nous demandons un projet à 6.1 millions, les architectes doivent s'y tenir. La quote-part relative aux honoraires doit donc être fixée par rapport au budget demandé par la commune. Il propose d'ailleurs de refuser ce crédit complémentaire.

M. Cédric Perroud estime que les réponses données hier soir par les architectes étaient très vagues. Les économies réalisées entre le 1^{er} et le second projet ne sont pas convaincantes. Le coût d'un ascenseur n'est certainement pas supérieur à Fr. 100'000.- ; la suppression du parking ne devrait pas diminuer le coût du projet pour atteindre la cible financière demandée ; l'étude géologique ne permet pas non plus d'avancer que nous pouvons nous attendre à une grosse économie. Ces exemples mettent en évidence des inconnues et une prise de risque. Ceci rapporté au message des comptes, la prudence doit rester de mise. Ne serait-il pas judicieux de demander un crédit de Fr. 6'000.- à Fr. 8'000.- pour une contre-expertise qui pourrait nous donner un montant pour la réalisation, une autre vision et une assurance que le coût de construction ne dépassera pas ce qui est demandé.

M. Bernard trouve que l'idée est bonne, mais il y a le risque que l'analyse ne soit pas suffisamment objective. Toutefois, il pourrait être plus judicieux de travailler sur un rapport de quote-part et de prévoir des pénalités en cas de dépassement pour rendre les architectes attentifs. A l'inverse, il pourrait être possible de verser un peu plus aux architectes si le coût de construction est inférieur au montant contractuel.

M. Cédric Perroud demande si la part des honoraires depuis la fin des soumissions jusqu'à la remise des clés est connue ? Fait-elle partie des coûts de l'ouvrage de 6.8 millions ?

M. Blunsch répond que chaque étape est clairement quantifiée. Il accepte la remarque que les honoraires sont faits de telle manière qu'ils sont calculés au prorata du coût du projet. La limite de 6.1 millions a clairement été posée par le CC. Les architectes ont pris acte de la demande et ont présenté un projet de 6.3 millions. C'est un autre projet avec un bâtiment différent dans sa conception et qui est séparé du bâtiment principal par une cour. Ce projet n'a pas convaincu la commission de bâtisse, ni le CC. Le projet présenté est celui qui a convaincu le plus. Le calcul de 6.8 millions reste une projection. Tant que les soumissions ne sont pas rentrées, il n'est pas possible d'être plus précis. M. Blunsch ajoute que ne pas accepter le crédit pour être plus précis, c'est prendre le risque de ne pas pouvoir terminer le bâtiment pour la rentrée 2016-17. Il regrette aussi que le projet ait été sous-estimé, alors que le CC a été conseillé par des professionnels lors de l'établissement du cahier des charges du concours.

M. Grau demande s'il est possible de repousser un peu la construction et de mettre en place les bungalows, puisqu'un montant est prévu à l'investissement.

M. Blunsch répond que les Fr. 122'000.- au budget d'investissement sont prévus pour une classe.

M. Dominique Beaud relève que le souci principal est lié aux honoraires des architectes. Peut-on envisager un montant forfaitaire ?

M. Blunschi répond qu'il peut poser la question, mais qu'il a peu d'espoir d'y arriver. Qui plus est, il se pourrait que les architectes refusent et se retirent du projet. Il faudrait alors recommencer la procédure de concours.

M. le Président a l'impression que le CG n'a pas d'autre choix que d'accepter. La présentation ne l'a pas convaincu. Il ajoute qu'avec les moyens actuels, un plan financier à 5 ou 10 % près aurait pu être présenté. Nous en sommes manifestement encore loin. On ne connaît pas encore le montant, ni finalement le projet. M. le Président pense également que nous ne sommes pas tenus par le projet des architectes, sous réserve d'obtenir des renseignements d'un point de vue juridique.

M. Blunschi rappelle qu'une projection du nombre de classes nécessaires a été faite. Si les données sont exactes, il faudra alors trouver de la place pour les enfants.

M. le Président a l'impression que tout le monde subit une pression pour travailler sur ce projet avec ces architectes.

M. Blunschi précise qu'il reste la possibilité de confier le mandat à une entreprise générale.

M. Bernard relève que le maître d'ouvrage est bien la commune et non pas les architectes. La pression par rapport à l'école s'est bien fait sentir lors de la précédente séance, notamment du point de vue des délais pour la mise à l'enquête. Il y a également la pression concernant la réalisation du projet Valtraloc, car on ne peut pas se permettre de ne pas réaliser ces travaux en même temps que le Canton.

M. Blunschi répond que bien que nous soyons maîtres d'œuvre, nous ne sommes pas si libres que ça, puisque nous sommes soumis aux marchés publics.

M. Bernard souligne que les marchés publics ne forcent pas une commune à subir les prix des architectes. La commune a quand même la possibilité de dire qu'elle ne veut pas d'un bâtiment à plus de 6.1 millions.

M. Grau demande s'il est possible d'aller dans le sens de la remarque de M. Bernard.

M. le Syndic donne un complément d'information par rapport aux engagements de la commune. Le cahier des charges mentionne le nombre de salles de classe. Le contrat SIA signé et soumis à un avocat stipule 6.1 millions avec une marge d'erreur de + ou - 5%. Le projet optimisé présenté au CC était de 6.8 millions. C'est à ce moment que le CC a envoyé un courrier aux architectes. M. le Syndic donne lecture d'une partie de ce courrier : « Lors de sa séance du 17 ct, le Conseil communal a pris connaissance des options « variante de projet » et « concours optimisé » pour l'extension du bâtiment scolaire le Renard. Nous avons l'avantage de vous informer qu'il a porté son choix sur le projet « concours optimisé », tout comme la commission de bâtisse. Il a également été informé que vous estimiez le coût de cette option à Fr. 6'800'000.—, avec une marge d'erreur de +/- 15% à ce stade.

Nous vous demandons néanmoins de nous proposer toutes les mesures d'économies envisageables afin de réduire au maximum cet écart de Fr. 700'000.— par rapport au coût de Fr. 6'100'000.— mentionné dans le contrat SIA. Nous vous prions notamment de calculer les économies possibles sur les éléments suivants : suppression des places de parc ; diminution de la hauteur des salles de classes ; économies sur le coût de construction et calcul du gain énergétique. ».

M. le Syndic précise que nous en sommes donc à 6.1 millions.

M. Grau relève que la formulation « nous vous demandons d'essayer de ... » n'est pas assez catégorique.

M. le Syndic précise que le contrat est signé à 6.1 millions.

M. Grau comprend donc que le risque, selon le contrat, est de dépasser de 5% les 6.1 millions.

M. Blunschi répond qu'à 6.1 millions ce n'est pas le même projet qui correspond au cahier des charges du concours.

M. Robert Savoy relève que tous les architectes travaillent avec la norme sia 102, faite par et pour les architectes. Le point 7 de cette norme précise que lorsque l'architecte donne des indications sur le coût, le mandataire respecte le degré de précision suivant : avant-projet +/- 15%, retour des devis +/- 10% ; pour réduire l'estimation à +/- 5%, cela peut se faire, mais en accord avec l'architecte. C'est ce que la commune a fait.

Mme Denise Karlen pose la question suivante : quand on paie les architectes pour leur travail, doit-on verser de suite les Fr. 783'000.- ou ne pourrait-on pas utiliser le crédit complémentaire dans une année, lorsque le travail sera fait ?

M. Bernard relève qu'il y a un contrat. Il estime qu'on ne peut pas se permettre de dépenser plus que ce qui est planifié. Un garde-fou doit être posé, car l'avenir n'est pas si rose que ça, malgré le bon résultat des comptes 2013.

Mme Alexandra Savoy demande s'il n'est pas possible que les architectes continuent leur travail, fassent les soumissions et qu'on vote un crédit d'étude en toute connaissance de cause. Ont-ils besoin de ce complément actuellement ? Le CG a besoin de concret pour prendre une décision.

M. le Syndic répond que les architectes feront ce que le CG décide.

M. Blunschi précise que le crédit comprend aussi l'organisation du concours et les honoraires d'ingénieurs pour un certain montant. Il n'y a pas que des honoraires d'architectes.

M. le Président relève qu'il n'y a pas beaucoup d'honoraires d'ingénieurs à ce stade de précision du projet.

Mme Duflon a l'impression que M. le Syndic et M. Blunsch*i* tiennent deux discours différents ; le premier soutient le contrat signé à 6.1 millions et le second un montant de 6.8 millions, car le projet à 6.3 millions n'est pas souhaité. Manifestement, il n'y a pas eu de suite donnée par les architectes concernant le courrier envoyé et la demande de trouver des économies pour 0.7 millions.

M. le Syndic confirme qu'il n'y a pas eu de réponse au courrier qui a été lu auparavant.

M. Blunschi souligne qu'il y a bien deux projets et donc deux montants.

M. Cédric Perroud relève que l'on sent un flou à tous les niveaux. Actuellement, on demande de voter pour un crédit d'investissement complémentaire, mais pour un projet à 6.8 millions, sans avoir eu de réponse des architectes pour des économies de 700'000.- et ramener le montant à 6.1 millions. Il y a donc encore trop d'incertitudes.

M. le Syndic répond qu'un contrat a été signé avec un planning et un montant précis. Le courrier lu auparavant correspond exactement à ce que le contrat stipule. Le travail n'est toutefois pas assez avancé pour que les architectes puissent calculer des économies pour arriver à 6.1 millions.

M Tinguely relève qu'on demande un crédit pour un projet à 6.8 millions. En votant ce crédit, le CG va donner le feu vert au projet à 6.8 millions. Le malaise se trouve ici.

M. Olivier Emonet a l'impression qu'on se bloque sur un montant, alors que l'on parle d'un bâtiment pour les enfants. Si on n'accepte pas le montant de 6.8 millions, on change alors de bâtiment.

M. Grau demande si le contrat de 6.1 millions est signé avec les architectes.

M. le Syndic répond par l'affirmative avec un programme du concours, dont 9 classes.

M. Alibert précise que le CC demande les moyens d'aller de l'avant. Il s'agit d'un budget de travail et non pas d'un montant qui est versé aux architectes.

M. Bernard relève que si le projet à 6.8 millions est beaucoup mieux, il serait d'avis d'aller de l'avant avec, quand bien même il est plus cher. Le problème réside plus sur la gestion des honoraires. Il pourrait être possible de demander de faire rentrer les soumissions et le CC attend un résultat, quitte à verser le solde dû aux architectes par la suite.

M. Jacques-André Vuilliens, Conseiller communal, précise que sur les Fr. 783'000.-, il faut déduire Fr. 110'000.- utilisés pour le concours. On parle donc d'un montant d'honoraires d'environ Fr. 670'000.-

M. le Président suspend la séance 10 minutes pour que les groupes puissent se concerter.

3.1.2. Rapport de la Commission financière

M. le Président donne la parole à **M. Georges Emonet**, Président de la commission financière (ci-après CF).

La CF donne son préavis favorable

M. Bernard soumettrait la proposition du groupe OSE de donner un préavis défavorable pour engager ce montant de Fr. 203'000.-, mais qu'une fois toutes les soumissions rentrées et des montants plus précis connus, il sera possible de payer ce qui est dû. Le montant demandé est lié à 6.8 millions. Ce projet semble séduisant, mais pas assez affiné. L'idée est donc de dire que nous sommes d'accord de verser ce qui est dû à la condition de terminer le travail sur la base de critères à fixer par le CC.

Mme Alexandra Savoy précise que l'on verse l'argent sur la base de factures qui sont visées par les responsables. On ne verse pas la totalité du montant aux architectes. Il faut donc aussi avoir confiance en la commission de bâtisse pour gérer le budget.

M. Cédric Perroud propose de débloquer le montant correspondant à 6.1 millions. Ce serait aider le CC dans sa démarche et montrer un signal fort aux architectes.

3.1.3. Approbation du crédit complémentaire pour le financement du mandat d'étude allant jusqu'au devis de soumission pour l'extension du bâtiment scolaire Le Renard : Fr. 203'000.-

Au vote, le crédit d'investissement est refusé par 19 voix. Il y a 7 avis favorables et 1 abstention.

Aucune proposition concrète n'étant faite, **M. le Président** clôt ce point en précisant qu'il faut se laisser un peu plus de temps pour affiner les montants. Le débat est clos et le CC convoquera le CG avec des montants précis.

3.2. Crédit d'investissement relatif à l'aménagement d'un trottoir pour relier le quartier de la Chaussia : Fr. 35'000.-

3.2.1. Présentation

MM. Georges Emonet et Reynald Emonet se récusent. M. Alibert remplace M. Georges Emonet au bureau.

M. le Président donne la parole à **M. Pierre-Alain Perroud**, Conseiller communal. Ce dernier informe le CG que le CC souhaite réaliser ce trottoir pour profiter des travaux qui sont en cours dans le nouveau quartier. La CF a été contactée pour connaître son préavis, puisque les travaux étaient sur le point de débiter. Le crédit se décompose de la manière suivante : Fr. 13'000.- pour le génie civil, Fr. 15'000.- pour les emprises de terrain et Fr. 7'000.- pour les frais de géomètre et le verbal de division.

La parole n'étant pas demandée, **M. le Président** clôt la discussion.

3.2.2. Rapport de la Commission financière

M. le Président donne la parole à **M. Dominique Beaud**, Vice-Président de la CF.

La CF donne son préavis favorable

3.2.3. Approbation du crédit d'investissement relatif à l'aménagement d'un trottoir pour relier le quartier de la Chaussia : Fr. 35'000.-

Au vote, le crédit d'investissement est approuvé à l'unanimité des 25 membres présents.

MM. Georges Emonet et Reynald Emonet réintègrent la séance.

3.3. Approbation de la modification du budget d'investissements 2014

3.3.1. Rapport de la commission financière

M. le Président relève que le CG doit se prononcer sur les Fr. 35'000.- uniquement. Il donne ensuite la parole à **M. Georges Emonet**.

La CF donne son préavis favorable.

3.3.2. Approbation de la modification du budget d'investissements 2014

Au vote, la modification du budget 2014 est approuvée à l'unanimité des 27 membres présents.

4. Election d'un-e scrutateur-trice

M. le Président donne lecture de la lettre du groupe OSE qui propose la candidature de M. Jean-François Tornare. Il n'y a pas d'autre candidature.

Résultat du vote :

Bulletins délivrés : 27

Bulletins rentrés : 27

Bulletins valables : 25

Majorité absolue : 13

Est élu par 25 voix, M. Tornare. Il y a 1 bulletin blanc et 1 bulletin nul.

M. Tornare accepte son élection et remercie de la confiance témoignée.

5. Rapport des commissions

Commission de l'aménagement

M. Vulliens relève que la commission s'est rencontrée à deux reprises, principalement pour traiter les recours et donner un préavis au CC, notamment sur le périmètre d'habitat à maintenir à Rombuet.

Commission déchets

M. Haechler informe le CG que la commission s'est réunie à plusieurs reprises. Elle a pu prendre connaissance de diverses statistiques et suivre le dossier de centralisation des lieux de ramassage des ordures ménagères. A l'heure actuelle, 35 places sur 37 ont été réalisées, les deux manquantes étant celles de Vuarat (en cours) et de Rombuet.

Commission forestière

M. Alibert informe le CG que la commission s'est réunie quatre fois. Elle a pu finaliser le parcours du Creux-Guillod jusqu'à son inauguration et travaille sur la réalisation du sentier du Vua. Les membres ont également procédé à un nettoyage de la cascade des Barrussels.

Commission des routes, eaux et épuration

M. Pierre-Alain Perroud informe le CG que la commission s'est réunie deux fois : une fois pour le budget et l'autre pour les modifications du projet Valtraloc.

Commission des naturalisations

Mme Alexandra Savoy relève que la commission s'est réunie trois fois et a préavisé deux demandes.

Commission de l'énergie

M. Jacques Bellin informe le CG qu'un nouveau membre a été élu suite à une démission. La commission a siégé sept fois et s'est réunie au moins à cinq reprises pour organiser la journée de l'énergie. Une séance avec les commissions de l'énergie de Granges et de Bossonnens a eu lieu, comme c'est le cas chaque année. La journée des jardins organisée en 2013 a connu un franc succès malgré un temps défavorable. La commission suit le projet de coopérative solaire participative et travaille sur le réaudit pour le label Cité de l'énergie.

6. Divers

M. Grau demande où en est le projet de coopérative solaire.

Mme Luciane Lapierre, Conseillère communale, répond que les propriétaires doivent encore se déterminer. La balle est dans leur camp.

Mme Duflon revient sur sa remarque précédente concernant la réalisation d'un nouveau bâtiment scolaire et relève qu'elle apprécie le travail du CC. Elle a toutefois l'impression qu'il est difficile de faire passer un projet si le CC ne parle pas d'une seule voix. Elle souhaite donc partager son sentiment et espère que le CC parlera d'une seule voix la prochaine fois.

M. Pierre-Alain Perroud répond à la question de M. Georges Emonet concernant la production de biogaz à la STEP. La centrale biogaz du VOG fera l'objet d'une mise à niveau dans un premier temps. Sa production actuelle couvre environ 80% des besoins en électricité de la STEP. Un agrandissement futur est possible et inclus dans le budget proposé. Une étude approfondie devra être faite. Le changement à venir de la chaudière du bâtiment se fera dans ce sens, c'est-à-dire au gaz. Un contact a été pris avec la compagnie du gaz pour éventuellement injecter le surplus de production dans le réseau qui passe à proximité.

Concernant la servitude sur le chemin du Petit-Crêt et l'intervention de Mme Zanetti, **M. Perroud** précise que le chemin a été fauché par l'édilité et pas par le propriétaire.

M. le Syndic fait part de sa déception et se dit confus de la tournure des événements de la soirée et de la décision du CG. La remarque de Mme Duflon l'interpelle, bien que certainement justifiée. Le flou a dû se sentir lors de la précédente séance déjà, car une discussion a eu lieu avec les architectes juste avant. M. le Syndic reconnaît que la méthode de calcul transmise est peu claire. Le CC reviendra devant le CG avec une seule voix et une seule proposition.

Arrivé au terme de son année de présidence, **M. le Président** remercie le CC de tous les efforts fournis durant l'année et de la transparence dont il fait preuve vis-à-vis du CG et des citoyens. Les dossiers sont toujours clairs et précis. Le vote négatif de ce soir doit être pris plus contre un système opaque que contre le CC. M. le Président remercie également tous les employés communaux pour le travail qu'ils effectuent à l'intention des autorités et de la population. Ses remerciements vont aussi à tous les collègues du bureau et aux membres du CG qui l'ont supporté durant les séances de commissions, séances auxquelles il a participé avec plaisir. M. le Président se plaît à constater que tout le monde tire à la même corde pour la population et que les échanges d'idées sont toujours stimulants.

Son intervention est saluée par des applaudissements.

La parole n'étant plus demandée, **M. le Président** invite finalement les participants à partager le verre de l'amitié à l'Auberge de l'Ange et lève la séance. **Il est 22h30.**

Le Secrétaire :

Alexandre Tangerini

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'A. Tangerini', with a long horizontal flourish extending to the left.

Le Président

Roland Dumoulin

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'R. Dumoulin', with a long horizontal flourish extending to the right.

